



Directive 8 (1953)

Suivre les travaux de l'Assemblée "ad hoc" afin d'élaborer un Avis

Assemblée parlementaire

Voir tableau en annexe.



Annexe – Directives 1 à 13 (1953)

N°	Date	séance	destinées à	Objet
1	14.1.93	29e	Commission Questions économiques	Renvoi de l'Exposé de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sur la situation de la Communauté (Doc. AS (e) 95), pour rapport
2	14.1.53	29e	Commission Questions économiques	Renvoi du Quatrième rapport annuel de l'O.E.C.E. (Doc. AS (e) 97), pour avis
3	14.1.53	29e	Commission Affaires Générales	Renvoi des Conclusions de l'Assemblée "ad hoc" relatives à l'élaboration du projet de traité instituant une Communauté politique européenne (Doc. AS (e) 96), pour rapport sur le fond.
4	14.1.53	29e	Comm. Quest. juridiques et administratives	Renvoi des Conclusions de l'Assemblée "ad hoc" relatives & l'élaboration du projet de traité instituant une Communauté politique européenne (Doc. AS (e) 96), pour avis
5	14.1.53	29e	Commission Questions sociales	Renvoi des Conclusions de l'Assemblée "ad hoc" relatives à l'élaboration du projet de traité instituant une Communauté politique européenne (Doc. AS(e) 96), pour avis
6	11.1.53	30e	Comm. du Règlement et des Prérogat.	Renvoi de la proposition de Résolution présentée par H. Pünder et plusieurs de ses collègues, tendant à permettre l'interprétation simultanée des discours prononcés dans Les langues allemande, italienne et néerlandaise (Doc. AS (e) 100), pour rapport
7	16.1.53	32e	Commission Questions économiques	Renvoi de la question de la création d'un Conseil économique et social (Doc. AS (e) 96), pour avis
8	17.1.53	34e	Commission Affaires Générales	Charge la Commission de suivre les travaux de l'Assemblée "ad hoc" afin d'élaborer a leur sujet un Avis qui sera soumis à la discussion de l'Assemblée Consultative
9	17.1.53	34e	Commission Questions économiques	Charge la Commission d'établir, d'un commun accord avec la Commission des Questions sociales, un projet de Recommandation concernant la création d'un Conseil économique et social
10	17.1.53	34e	Commission Questions sociales	Charge la Commission d'établir, d'un commun accord avec la Commission des Questions économiques, un projet de Recommandation concernant la création d'un Conseil économique et social.
11	17.1.53	34e	Commission Affaires Générales	Charge la Commission de préparer un rapport sur les directives transmises par l'Assemblée "ad hoc" à sa Commission constitutionnelle et notamment sur l'adhésion inconditionnelle à la Communauté pour les Membres du Conseil de l'Europe
12	17.1.53	34e	Secrétariat Général	Charge le Secrétariat Général de préparer les plans de construction d'une nouvelle aile destinée à compléter les locaux actuels de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe
13	17.1.53	34e	Bureau de l'Assemblée	Charge le Bureau d'entrer en rapports avec le Bureau de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. pour étudier les conditions dans lesquelles les deux Assemblées pourront siéger en commun.